



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/EM.15/1  
30 juillet 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie  
et des questions financières connexes

Réunion d'experts sur la bonne gouvernance en matière  
de promotion de l'investissement

Genève, 1<sup>er</sup>-3 novembre 2004  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

## II. Annotations

### Point 1: Élection du bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

### Point 2: Adoption de l'ordre du jour

2. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la Réunion.

### Point 3: Bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement

3. À sa huitième session en janvier 2004, la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a fait sienne la recommandation de la Réunion d'experts sur l'efficacité des politiques relatives à l'investissement étranger direct, tenue en juin 2003, de donner suite à ses travaux sous la forme d'un examen de l'expérience des pays en matière de bonne gouvernance pour la promotion de l'investissement. Cet examen, qui serait réalisé par une réunion d'experts convoquée à cette fin, devrait porter sur les efforts que les pays font pour accroître la transparence et la responsabilité dans le secteur public et appliquer des normes élevées de gouvernance d'entreprise. Une attention spéciale devrait être accordée au rôle des différents acteurs, y compris les groupements d'entreprises, dans le processus d'amélioration des conditions générales de l'investissement.

4. Les experts identifieront les politiques et les meilleures pratiques qui contribuent à la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement à partir d'exemples nationaux, de l'expérience acquise grâce aux programmes de la CNUCED et des contributions des participants à la Réunion. Ils détermineront également les mesures complémentaires que pourraient prendre les pays d'origine, ainsi que les normes d'entreprise applicables.

5. Pour faciliter les discussions, le secrétariat de la CNUCED établira une note thématique en s'inspirant de l'expérience fournie par son programme relatif à la bonne gouvernance pour la promotion de l'investissement, ainsi que de l'expérience d'un certain nombre d'autres programmes et organisations. En outre, les experts sont invités à établir de brèves communications sur le sujet à l'examen, qui seront distribuées à la Réunion sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

#### *Documentation*

TD/B/COM.2/EM.15/2

Bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement.  
Note thématique du secrétariat de la CNUCED

### Point 4: Adoption du rapport de la Réunion

6. Le rapport de la Réunion d'experts sera présenté à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa prochaine session (Genève, 7-11 mars 2005). Les experts voudront peut-être autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la Réunion.

-----